



DEMANDE DE PRIX DE SERVICE

Consultance nationale en appui à la préparation du futur Programme de Coopération au Burundi pour la période 2024-2028 – Composante Éducation post-fondamentale

BDI2200301

Table des matières

1	Objet de la demande	3
2	Instructions aux soumissionnaires	3
3	Termes de référence	7
4	Conditions d'exécution services	18
4.1	Généralités	18
4.3	Cession	Erreur ! Signet non défini.
4.4	Conformité de l'exécution	18
4.5	Modalités d'exécution	18
4.6	Réception des prestations	18
4.7	Facturation et paiement	19
4.8	Exonération de TVA	19
4.9	Assurances.....	19
4.10	Droits de propriété intellectuelle	19
4.11	Obligation de confidentialité.....	20
4.12	Clauses déontologiques	20
4.13	Gestion des plaintes et tribunaux compétents	21
5	Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire	22
5.1	Fiche d'identification.....	22
5.1.1	Personne physique	22
5.2	Formulaire d'offres – prix	24
5.3	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	25
5.4	Déclaration intégrité soumissionnaires	27
5.5	Documents à remettre – liste exhaustive.....	28
5.6	Déclaration d'objectivité et de confidentialité.....	Erreur ! Signet non défini.

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Consultance nationale en appui à la préparation du futur Programme de Coopération au Burundi pour la période 2024-2028 – Composante Éducation post-fondamentale	
REFERENCES ENABEL	BDI2200301

2 Instructions aux soumissionnaires

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL A BRUXELLES DURANT LA PROCEDURE ET L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Pauline Bourtembourg
FONCTION :	Experte Education Enabel (basée à Bruxelles) & Formulation Manager pour le volet éducation post-fondamentale du futur Programme de Coopération
E-MAIL :	pauline.bourtembourg@enabel.be
PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL BURUNDI DURANT LA PROCEDURE ET L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Brigitte Siebertz
FONCTION :	Intervention Manager PAORC Enabel (basée au Burundi)
E-MAIL :	brigitte.siebertz@enabel.be

DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	12/06/2023 à 10h00 au plus tard (de Bujumbura)
	LIEU :	Un exemplaire original de l'offre complète et signée sera introduit par e-mail au format PDF, exclusivement à l'adresse mail suivante : mp.bdi@enabel.be avec en copie obligatoire : pauline.bourtembourg@enabel.be brigitte.siebertz@enabel.be gbeyigbena.agnandji@enabel.be Toute offre envoyée à une autre adresse ne sera pas considérée

	<p>Les pièces jointes aux messages d'envoi devront avoir une capacité maximale de 15 MB/ mail, car le serveur ne peut recevoir qu'une taille maximale de 15MB à la fois.</p> <p>En cas d'offre volumineuse, elle peut être introduite par 2 mails séparés, soit un totale de 30MB au maximum.</p> <p>Pour cela, il est recommandé de remettre dans l'offre, uniquement les documents qui sont utiles pour le choix du soumissionnaire sur base des critères d'exclusion, de sélection et d'attribution :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1-Déclaration intégrité soumissionnaires renseignée, datée et signée ; 2-Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion renseignée, datée et signée ; 3-Déclaration d'objectivité et de confidentialité signée 4-Formulaire d'offre de prix 5-Fiche d'identification 6-CV du/de la consultant (e) 7-Copie des diplômes/Certificats 8-Attestations de services rendus <p>Elle est introduite portant en objet du mail : « Consultance dans la coopération belge au développement – Expert.e en Éducation » au plus tard le lundi 12 juin à 10h (heure de Bujumbura, GMT+2). Toute offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt.</p> <p>Les offres parvenues tardivement <u>ne seront pas acceptées.</u></p> <p>Ouverture des offres et dépouillement le 12/06/2023 à 11h00 ».</p>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	30 jours

2.1-Publication Enabel

Ce marché est publié sur le site Web d'Enabel (www.enabel.be) du **05/06/2023 au 12/06/2023**. Cette publication constitue une invitation à soumettre une offre.

La Demande de Prix sera envoyée à au moins trois soumissionnaires potentiels déjà identifiés par PAORC.

2.2-Determination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en BIF.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionné dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

Le consultant dans son offre, mentionne uniquement le montant unitaire de ses honoraires (PU de son HJ).

La logistique (déplacement, perdiems, logement) sont pris en charge par Enabel selon les normes Enabel au Burundi.

2.3-Sélection des soumissionnaires et attribution

Les critères d'attribution :

- ❖ Au niveau des qualifications et l'expérience du consultant

La notation se fera sur la base de la grille suivante :

Valeur de la note par rapport à la note maximum	Désignation	Description
0%	Sans réponse	Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé permettant d'évaluer son offre sur le critère fixé.
20%	Insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
40%	Partiellement suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
60%	Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu

		répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucune plus-value.
80%	Bon et Avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum de plus-value
100%	Très Intéressant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup de plus-value

Un soumissionnaire qui n'obtient pas au moins 60% des points est éliminé.

❖ **Note financière /40 points**

La note financière est basée sur le total renseigné par le soumissionnaire pour l'ensemble le prix total des honoraires contenus dans la partie « Formulaire de prix ».

Pour l'évaluation du prix (note financière), le classement des offres sera fait selon la formule suivante :

$$F = \frac{40 \times Mn}{M}$$

dans laquelle :

Mn = Montant de l'offre financière la moins disante

M = Montant de l'offre financière considérée

F= Note financière

❖ **Cotation finale**

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée

En cas d'égalité dans le classement général entre plusieurs offres, le sous classement du critère prix sera déterminant

2.4-Conclusion du contrat

La notification est effectuée par courrier électronique avec accusé de réception.

3 Termes de référence

Consultance nationale en appui à la préparation du futur Programme de Coopération au Burundi pour la période 2024-2028 – Composante Éducation post- fondamentale

Code navision : BDI2200301

1. Information Générale

Intitulé de l'intervention	Consultance dans la coopération belge au développement – Expert.e en Éducation Appui à la préparation du futur Programme de Coopération au Burundi pour la période 2024-2028 – Composante Éducation post-fondamentale
Code Navision	BDI2200301
Destinataire	RR BDI
Numéro DA UBW :	
Date de remise d'offre	12/06/2023 à 10h00, GMT+2
Personne de contact Burundi	<ul style="list-style-type: none"> • Brigitte Siebertz - Intervention Manager PAORC Enabel (basée au Burundi)
Personne de contact Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> • Pauline Bourtembourg - Experte Education Enabel (basée à Bruxelles) & Formulation Manager pour le volet éducation post-fondamentale du futur Programme de Coopération

Les présents TdR ont pour objectif de préciser le contexte de la mission suivante :

Consultance nationale en appui à la préparation du futur Programme de Coopération au Burundi pour la période 2024-2028 – Composante Éducation post-fondamentale

Durée estimée pour cet appui : 20 jours

Fonctionnaire dirigeante : Pauline Bourtembourg

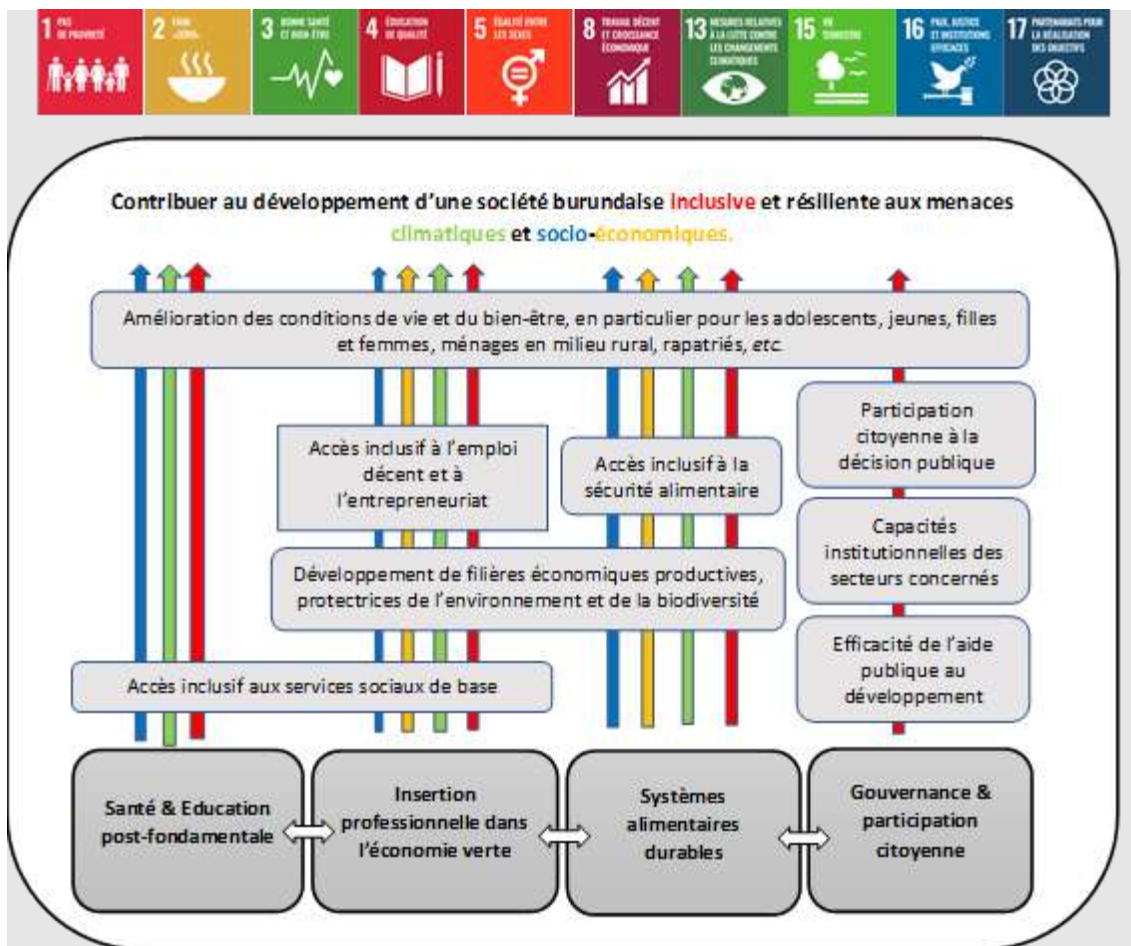
Période estimée : Mi-juin à fin juillet 2023

2. Contexte

2.1 Contexte

Enabel – Agence belge de développement – est actuellement en pleine période de préparation d'un futur Programme de Coopération au Burundi pour la période 2024-2028, dont l'objectif général sera de « **Contribuer au développement d'une société burundaise inclusive et résiliente aux menaces climatiques et socio-économiques** ». La présente prestation s'inscrit dans le cadre d'un appui de l'équipe de préparation (constituée de collègues basés au Burundi et de collègues basés à Bruxelles), particulièrement en matière d'éducation post-fondamentale. Pour y parvenir, le Programme de Coopération s'articulera autour de **4 composantes** :

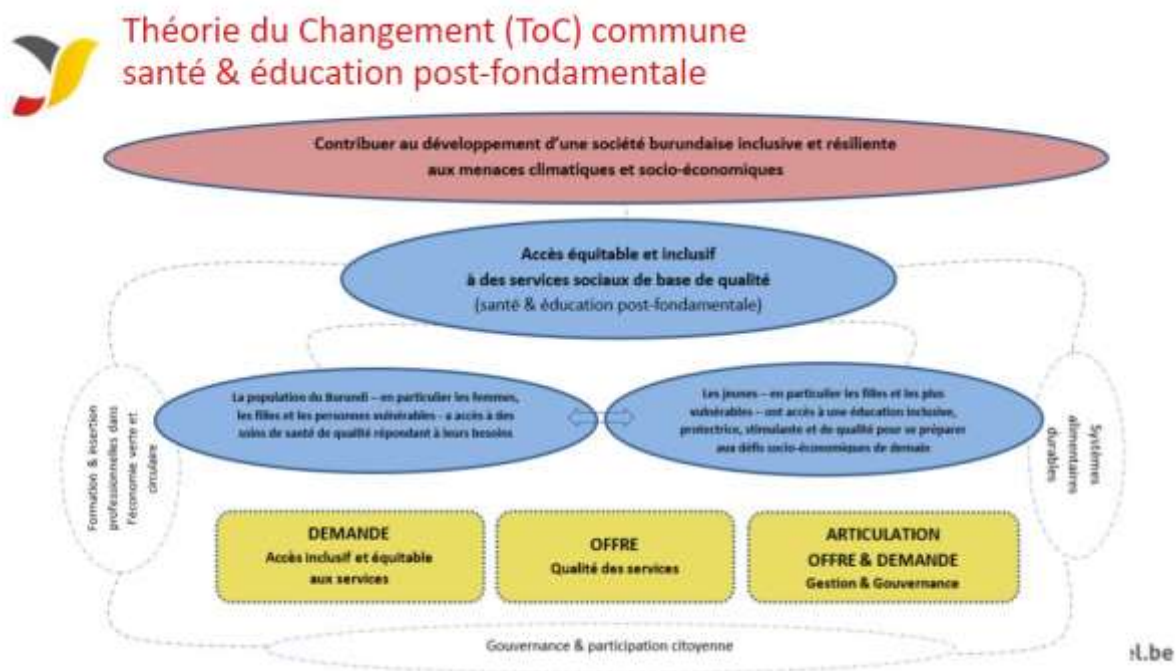
1. Accès équitable et inclusif à des services sociaux de base de qualité (santé et éducation post-fondamentale)
2. Insertion professionnelle dans l'économie verte et circulaire
3. Systèmes agro-alimentaires durables
4. Gouvernance et participation citoyenne



La consultance nationale, objet de ces TdR, se portera uniquement sur le **volet éducation post-fondamentale de la composante “Accès équitable et inclusif à des services sociaux de base de qualité”**. Cependant, des liens et synergies sont à tisser principalement avec le volet santé de cette même première composante du programme (ainsi que les 3 autres composantes).

Dans le contexte actuel de croissance démographique au Burundi, la pression sur les services sociaux de base s'accroît et les besoins sont en constante augmentation. Face à cette situation, cette première composante du programme vise à renforcer l'accès équitable et inclusif à des services sociaux de base de qualité en particulier pour les jeunes, les femmes, les filles et les personnes vulnérables. Dans une **démarche commune à la santé et à l'éducation post-fondamentale**, il s'agit d'intervenir simultanément sur trois trajectoires de changement interdépendantes :

- Une trajectoire liée à la **DEMANDE** à travers un accès inclusif et équitable à des services sociaux de base de qualité, en stimulant la demande de services et en contribuant à lever les barrières à l'accès aux services (qu'elles se situent au niveau de la demande ou de l'offre), particulièrement pour les femmes, les filles et les plus vulnérables.
- Une trajectoire liée à l'**OFFRE** à travers le renforcement de la qualité de ces services, en contribuant à la création d'un environnement équitable et inclusif, sûr et protecteur, stimulant et durable, et en renforçant le capital humain, l'équipement des infrastructures et les fournitures.
- Une trajectoire liée à l'**ARTICULATION ENTRE L'OFFRE & LA DEMANDE** à travers une gestion durable et inclusive des services offerts et des ressources via la mise en place de mécanismes de gouvernance (aux niveaux central et déconcentré), de dialogue et de redevabilité.



Pour l'éducation post-fondamentale, il s'agira de contribuer à ce que « **les jeunes – en particulier les filles et les plus vulnérables – aient accès à une éducation de qualité inclusive, protectrice et stimulante pour se préparer aux défis socio-économiques de demain** ». Il s'agit d'intervenir simultanément sur :

1. **l'accès, l'inclusion et la rétention** dans l'éducation post-fondamentale à travers la création d'un environnement sûr et protecteur et l'autonomisation des filles et des jeunes plus vulnérables en particulier, en levant les principales barrières financières, socio-culturelles, administratives et physiques ;
2. **la qualité de l'enseignement et des apprentissages** à travers la création d'un environnement davantage stimulant et propice à l'apprentissage, tout —en renforçant les acteurs de l'éducation - particulièrement les (futur.e.s) enseignant.e.s dans leurs approches pédagogiques - ainsi que les équipements et fournitures scolaires ;
3. **la gestion et la gouvernance** à travers le renforcement des structures au niveau des écoles/lycées (Comités de gestion, Comités des parents, etc.), déconcentrées et centrales pour qu'elles soient pleinement informées, impliquées et gérées de façon transparente et redevable.

2.2 Alignement stratégies et politiques nationales

La stratégie Enabel prend notamment en compte les constats de l'analyse du secteur de l'éducation (UNESCO, 2021) et s'aligne sur les orientations de la Stratégie sectorielle de l'Education 2021-2027, du Plan Sectoriel de l'Education (PSE, 2022-2030) et les recommandations des derniers Etats Généraux de l'Éducation (EGE 2022). L'alignement sera également recherché concernant la Stratégie Nationale d'Education Inclusive (SNEI) en cours d'élaboration (validation prévue en juin 2023).

2.3 Ciblage géographique

Le futur portefeuille se veut être concentré et le plus intégré possible en vue d'être plus efficace et de maximiser l'impact. L'approche territoriale intégrée est appliquée à la zone de concentration des **provinces de Cibitoke et Kirundo + Bujumbura Mairie** pour le double ancrage sectoriel et la formation initiale des futur.e.s enseignant.e.s du post-fondamental. Le volume ou l'intensité des interventions variera entre les provinces selon le contexte, les besoins prioritaires, le niveau d'investissement sectoriel antérieur, la présence ou non de partenaires financiers, etc.

2.4 Justification & portée de la mission

Le processus de préparation du programme de coopération a pour objectif de traduire les orientations politiques en un **document opérationnel appelé *Programme de Coopération*** qui contient un chapitre *stratégie* et un chapitre *portefeuille*. L'élaboration de ce document clé (chapitre *stratégie* en cours de validation actuellement) a débuté en avril 2023 et devrait se clôturer d'ici fin août 2023 (chapitre *portefeuille*) avant d'entamer un processus d'approbations à divers niveaux. Elle implique, en externe, la réalisation d'analyses spécifiques. La présente mission s'intègre dans la préparation BDI2200301_Consultance nationale en appui à la préparation du futur Programme de Coopération au Burundi pour la période 2024-2028 – Composante Éducation post-fondamentale

du programme de coopération (chapitre *portefeuille*), dans la continuité du travail déjà en cours par l'équipe de préparation, et renvoie à un appui spécifique à la préparation du volet éducation post-fondamentale.

3. Objectifs, résultats attendus & tâches principales de la consultance

3.1. Objectifs

L'objectif principal de la consultance est de soutenir et d'accompagner Enabel dans le développement du nouveau programme de coopération entre le Royaume de la Belgique et la République du Burundi (2024 – 2028), et - plus spécifiquement - d'appuyer la formulation du volet éducation post-fondamentale. La consultance se focalisera sur les provinces ciblées (Citiboke et Kirundo pour l'approche scolaire globale + Bujumbura Mairie pour le double ancrage sectoriel et la formation initiale des futur.e.s enseignant.e.s du post-fondamental).

En vue d'appuyer la formulation du volet éducation post-fondamentale, sur base d'un travail déjà réalisé et en étroite collaboration avec l'équipe de préparation, la mission vise les objectifs suivants:

- **O1** : Fournir à l'équipe de préparation Enabel des informations (quantitatives et qualitatives) et des conseils ainsi qu'un accompagnement technique et ciblé dans l'élaboration de la composante éducation post-fondamentale du nouveau programme ;
- **O2** : Tester les hypothèses actuelles et émettre des recommandations concrètes pour améliorer l'accès, l'inclusion, la rétention, la qualité de l'enseignement et des apprentissages ainsi que la gestion et la gouvernance de l'éducation post-fondamentale au Burundi, avec une attention particulière apportée aux jeunes filles et aux jeunes plus vulnérables ainsi qu'à leurs défis rencontrés pour avoir accès et bénéficier d'une éducation de qualité.

3.2. Résultats attendus & tâches principales

Les résultats attendus de cette consultance & tâches principales s'y référant sont les suivants :

- **R1** : Fournir une **analyse des tendances nationales et spécifiques pour les 2 provinces ciblées (Kirundo + Cibitoke)**
 - **Tâche principale:** réaliser une analyse (quantitative et qualitative) des (annuaires) statistiques de l'enseignement post-fondamental afin d'en dégager des tendances et points saillants, ainsi que compléter l'analyse des politiques, des stratégies et d'autres sources d'information de l'éducation post-fondamentale

- **R2** : Compléter et enrichir l'**analyse des principales barrières** financières, socio-culturelles, administratives et physiques auxquelles font face les jeunes filles et les enfants les plus vulnérables dans leur accès à l'éducation post-fondamentale, sur base des inputs déjà récoltés par l'équipe de préparation, notamment lors d'un atelier de co-création organisé en avril 2023.
 - **Tâche principale** : organiser des focus groups avec les divers acteurs et publics concernés (enseignant.e.s, élèves, filles, Tantes et Pères, CGÉ, Comités de parents, autorités locales, directions techniques MENRS, OSC, etc.)
- **R3** : Compléter et enrichir l'**identification des principaux groupes vulnérables** en matière d'éducation post-fondamentale déjà réalisée par l'équipe de préparation, notamment au cours de l'atelier de co-création.
 - **Tâche principale** : organiser des entretiens/focus avec les diverses parties prenantes
- **R4** : Compléter et enrichir l'**identification des partenariats clés et stratégiques** (acteurs gouvernementaux, OSC-organisations de la société civile, secteur privé - aux niveaux national, provincial et local), étayé d'une information adéquate (sur leur expérience en la matière, capacité d'absorption, intérêt, plus-value réciproque d'une collaboration, etc.) permettant une prise de décision sur une collaboration potentielle.
 - **Tâche principale** : organiser des entretiens/focus avec les diverses parties prenantes
- **R5** : **Identifier des bonnes pratiques au Burundi** sur lesquelles Enabel peut capitaliser et apprendre en vue d'optimiser l'impact de sa future intervention.
 - **Tâche principale** : identifier des bonnes pratiques au Burundi en lien avec l'objectif spécifique de la future intervention Enabel, ainsi que les synergies et complémentarités possibles entre Enabel et celles-ci.
- **R6** : **Identifier des indicateurs et cibles nationaux et spécifiques aux 2 provinces ciblées (portées par le MENRS)** clés de l'éducation post-fondamentale et pertinents pour le programme.
 - **Tâche principale** : rassembler et proposer les indicateurs et cibles nationaux et spécifiques aux 2 provinces ciblées qui sont clés pour l'éducation post-fondamentale et pertinents pour le programme (SMART - Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes dans le Temps du Programme de Coopération).
- **R7** : **Proposer des critères de ciblage** des lycées/écoles publiques du post fondamental (général et pédagogique) à appuyer en priorité à travers cette intervention.
 - **Tâche principale** : proposer des critères de ciblage pour des lycées/écoles publiques du post fondamental (général et pédagogique) à appuyer en priorité.

4. Méthodologie

4.1. Principes de base

Afin d'atteindre les résultats attendus, il sera demandé au/à la consultant.e d'intégrer ces quelques principes de base :

- Concernant la **méthodologie**, inclure une mixité d'approches, telles une revue documentaire sectorielle, l'organisation d'entretiens/focus groups représentatifs, participatifs et inclusifs avec les futurs publics cibles et de rencontres bilatérales avec des acteurs stratégiques clés dans les 2 provinces ciblées ainsi que sur Bujumbura. Il sera demandé au/à la consultant.e de prendre en charge la préparation et la coordination de ces rencontres, entretiens et focus groups, en collaboration étroite et sur base du travail déjà réalisé ainsi que tenant compte des orientations et besoins spécifiques de l'équipe de préparation Enabel.
- Cela impliquera également, tout au long de la période de consultance, des **réunions de cadrage et de suivi régulières avec l'équipe de préparation Enabel**, afin de focaliser sur la méthodologie, le programme ainsi qu'un partage d'informations et de contacts réguliers permettent à l'équipe d'avancer en parallèle sur la rédaction du nouveau Programme de Coopération (responsabilité finale de la Formulation Manager basée à Bruxelles). Enfin, cela impliquera également des **réunions de travail lors de la mission de Bruxelles** prévue du 9 au 16 juillet ainsi qu'une **réunion de restitution du rapport final** en fin de consultance.
- Faire preuve d'un caractère, d'une objectivité et d'une intégrité exceptionnels.

4.2. Éléments à considérer au cours de la consultance

- Le document de *Stratégie du nouveau Programme de Coopération* (en cours de validation) réalisé par l'équipe de formulation et les avis reçus des divers niveaux de validation sur celle-ci
- Le contexte spécifique de chaque province, ainsi que les barrières spécifiques à l'éducation post-fondamentale avec une attention particulière pour les jeunes filles et les jeunes les plus vulnérables, notamment ceux à haut risque d'abandon scolaire
- L'écosystème de l'éducation (et de l'éducation post-fondamentale en particulier), y compris les différents niveaux administratifs, les types de lycées (publics subventionnés et communaux), la présence d'Instituts de formation des enseignant.e.s et les acteurs qui appuient l'éducation post-fondamentale (PTF, OSC, etc.)
- Veiller à la cohérence interne avec les autres composantes du programme, particulièrement avec la santé
- S'aligner sur les politiques et stratégies nationales (*voir point 2.2*) mais aussi les approches d'Enabel en matière l'éducation (approche scolaire globale, approche basée sur les droits humains, approche transformatrice de genre, inclusion/*leave no one behind, do not harm*, etc.)
- Les thèmes transversaux : Approche transformatrice de genre, Environnement & Climat, Travail décent & Protection Sociale, Innovation & Digitalisation
- Considérer l'impact environnemental des activités

4.3. Équipe de référence

Le/La consultant.e travaillera en collaboration étroite avec l'équipe de préparation du volet éducation post-fondamentale du programme de coopération, en particulier avec la Formulation Manager (Pauline Bourtembourg), l'équipe de l'intervention PAORC sur place au Burundi et toute autre personne de référence pertinente faisant partie de l'équipe de formulation.

Le consultant (e) devra être basé à Bujumbura pendant toute la durée de sa mission.

5. Livrables & calendrier

5.1. Livrables

- **Rapport de démarrage** : méthodologie proposée, planification, ressources documentaires, liste des personnes à rencontrer, etc.
- **Rapport final** incluant les divers résultats attendus (*voir point 3.2 ci-dessus*) et notamment :
 - Notes synthétiques des réunions bilatérales avec les différentes parties prenantes, y compris les meilleures pratiques actuelles, les synergies proposées, l'analyse de leur capacité à mettre en œuvre des activités du prochain programme
 - Rapport des missions de terrain effectuées dans les provinces de Cibitoke et Kirundo
 - Résultats d'analyse et recommandations pour appuyer la préparation du volet éducation post-fondamentale
 - Proposition d'indicateurs objectivement vérifiables, d'activités à mettre en œuvre, de partenariats et synergies à envisager
 - Proposition de critères pour le ciblage des lycées/écoles
 - Affinage du mapping des acteurs et partenaires clés
- Les livrables seront rédigés en **français** et remis en format **numérique**.

5.2 Calendrier indicatif

Timing	Activité	# Jours de travail
Semaine 1 du 19 juin 2023	Réunions de cadrage et suivi avec l'équipe de formulation (notamment identification des rencontres à effectuer/lycées à visiter, etc.)	1
Semaine 1 du 19 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Desk review : recherche documentaire, liste des entretiens/focus groups à effectuer, identification de bons exemples de pratiques, etc. • Préparation missions terrain + planification rencontres/focus groups 	3
Semaines 2 et 3 du 26 juin + du 3 juillet 2023	Missions terrain dans les 2 provinces ciblées de Cibitoke et Kirundo (collecte des données et informations nécessaires à la formulation du portefeuille)	9
De mi-juin à fin juillet 2023	Réunions de suivi/partage avec l'équipe de formulation	1
Semaine 4 du 10 juillet 2023	Réunions de travail + rencontres sur Bujumbura pendant/avec la mission de Bruxelles	3
Semaine 5 du 17 2023	Intégration des résultats dans un rapport final	2
Jeudi 20 juillet 2023 (TBC)	Restitution des résultats à l'équipe de formulation (en ligne)	1
Lundi 24 juillet 2023	Remise du rapport final	/
	TOTAL	20

5. Profil du/de la consultant.e national.e

6.1. Qualification

- Minimum Master en Pédagogie/Sciences de l'Education ou tout autre diplôme pertinent en Sciences Humaines/Sociales combiné à un diplôme d'enseignement (si autre diplôme pertinent) OU équivalence par expérience pertinente (10 ans)

6.2. Expérience professionnelle

- Au moins 5 ans dans le secteur de l'Education
- Au moins 5 ans d'expérience pertinente dans la conception, la mise en œuvre ou le suivi/évaluation de programmes de développement en matière d'éducation et de manière participative
- Au moins 5 ans d'expériences dans la recherche sur le terrain, l'évaluation des besoins, les enquêtes, l'analyse de données qualitatives et quantitatives, etc.
- Au moins 5 ans d'expériences dans la rédaction de rapports et excellentes capacités rédactionnelles

6.3. Compétences spécifiques

- Excellente compréhension du fonctionnement de l'éducation au Burundi et de l'éducation post-fondamentale de manière spécifique (considérée comme un atout) : avoir des connaissances des diverses composantes du secteur de l'Education (accès, inclusion, qualité, gestion & gouvernance) couplées à celles de la santé en milieu scolaire
- Expertise spécifique en genre et inclusion dans le domaine de l'éducation
- Expertise démontrée dans la conduite ou la coordination de focus groups et travaux d'analyse dans le domaine de l'éducation
- Excellente capacité à travailler en équipe et proactivité dans la coordination et le partage d'informations
- Excellentes compétences en matière de communication et de relations interpersonnelles.
- Capacités d'utilisation des logiciels informatiques
- Excellente maîtrise de la langue locale, la culture, les institutions locales
- Excellente maîtrise du français à l'écrit et à l'oral

4 Conditions d'exécution services

4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services n'est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

4.3 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.4 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

4.5 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou

autre output exigé , vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

4.6 Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations..

4.7 Exonération de TVA

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les services sont prestés, Enabel est dispensée de payer la TVA locale sur les services achetés. Mais les autres taxes locales sont comprises dans les honoraires.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

4.8 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile, « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

4.9 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

< Lorsque l'objet des services consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

Lorsque l'objet des services consiste en la création d'un site internet, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit d'enregistrer et de protéger le nom de domaine créé à cette occasion, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

4.10 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application, voir annexe.

4.11 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

4.12 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

5.1 Fiche d'identification

5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ		MM AAAA	
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ² AUTRE ³
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION ⁵	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.
BDI2200301_Consultance nationale en appui à la préparation du futur Programme de Coopération au Burundi pour la période 2024-2028 – Composante Éducation post-fondamentale

<p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p>	<p>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS</p>
<p>DATE</p>	<p>SIGNATURE</p>

5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

5.2.1-Bordereau du Prix Unitaire

Item	Prix Unitaire en BIF et en chiffres	Prix Unitaire en BIF et en toutes lettres
Honoraire		

5.2.2-Devis quantitatif et estimatif

Item	Unité	Quantité	Prix Unitaire en BIF	Prix total en BIF
Honoraire	HJ	20		
Montant total Hors TVA en chiffre				
Montant total Hors TVA en lettre				

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
 - b. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
 - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique : https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

5.5 Documents à remettre – liste exhaustive

L'offre doit être composée des documents ci-après :

- Déclaration intégrité soumissionnaires renseignée signée ;
- Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion signée ;
- Déclaration d'objectivité et de confidentialité signée ;
- Formulaire d'offre de prix
- Fiche d'identification
- CV du/de la consultant (e)
- Copie des diplômes/Certificats
- Attestations de services rendus

5.6 Déclaration d'objectivité et de confidentialité

Je, soussigné(e), certifie par la présente mon accord pour participer à la préparation des documents de marché sus-référencé. Par la même occasion, je confirme avoir pris connaissance des informations disponibles à ce jour sur ce marché public.

En outre, je m'engage à assumer mes responsabilités avec honnêteté et équité. En prenant part à la préparation de documents, je serai objectif et respecterai en tous points les principes de concurrence loyale et d'impartialité, notamment en évitant toute clause ou disposition favorisant un produit, un fabricant, un fournisseur, un entrepreneur ou un prestataire de services donné.

Je m'engage à conserver de manière sûre et confidentielle les informations et les documents ("informations confidentielles") qui me seront communiqués ou dont je prendrai connaissance ou que j'élaborerai dans le cadre de la préparation du marché public sus-référencé et je m'engage à ne les exploiter qu'aux seules fins de la préparation de ce marché public et à ne les communiquer à aucune tierce partie. De plus, je m'engage à ne pas conserver de copie d'informations écrites et de prototypes fournis, ainsi qu'à n'aider et à ne m'associer avec aucun [soumissionnaire/demandeur/candidat] dans le cadre de ce marché public. Je suis pleinement conscient qu'en cas de non-respect, je serais exclu de ce marché public et que ma candidature/mon offre/ma demande pourra être rejetée.

Enfin, je m'engage à ne communiquer les informations confidentielles à aucun employé ou expert, à moins que ce dernier n'ait accepté de signer la présente déclaration et de se soumettre à ces dispositions.

Nom

Signature

Date